

***SOCIETE CIVILE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
ROLLAND SALVA et Autres***

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Associés :
Olivier BAFUNNO
Léna CHICHE

ASSOCIATION S.F.S.T.P.

« Société Française des Sciences et Techniques Pharmaceutiques »

Siège social : 100, rue Lafayette - 75010 PARIS

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Aux Adhérents,

Opinion.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de L'association S.F.S.T.P., relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association S.F.S.T.P. à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels du présent rapport.

Indépendance.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

S.F.S.T.P.

*Comptes annuels
Exercice clos le
31 décembre 2020*

Justification des appréciations.

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres de l'association.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

S.F.S.T.P.

*Comptes annuels
Exercice clos le
31 décembre 2020*

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Vincennes, le 25 mars 2021

**La Société Civile de Commissaires aux Comptes
Rolland SALVA et Autres**



Olivier BAFUNNO



Autre SFSTP ASSOCIATION.

100 rue La Fayette

75010 PARIS

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etats financiers au 31/12/2020

Bilan

Bilan

Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2020			31/12/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	35 957	35 747	210	210
	Immobilisations corporelles	16 507	6 085	10 422	46
	Immobilisations financières (1)	259 698		259 698	255 680
	Total I	312 162	41 832	270 330	255 936
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en-cours de production				
	Marchandises				585
	Avances et Acomptes versés sur commandes				31 565
	Créances clients et comptes rattachés (2)	27 895		27 895	2 020
	Autres créances (3)	33 409		33 409	
	Valeurs mobilières de placement				203 890
	Disponibilités	213 377		213 377	
	Charges constatées d'avance	160		160	
Total II	274 841		274 841	238 061	
Total général I + II		587 003	41 832	545 171	493 997

Passif

		31/12/2020	31/12/2019
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserve légale		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	401 787	372 477
	RESULTAT DE L'EXERCICE	6 809	29 310
	Total I	408 596	401 787
	Total II		
	Provisions pour risques et charges		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	50 000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		8 234
	Fournisseurs et comptes rattachés *	11 102	24 597
	Autres dettes	38 173	59 379
	Produits constatés d'avance	37 300	
	Total III	136 575	92 211
Total général I+II+III		545 171	493 997

(1) Dont immobilisations financières - 1 an
 (2) Dont créances à plus d'un an
 (3) Dont comptes courants associés débiteurs

16 698

(4) Dont dettes à plus d'un an
 Coût de revient des immobilisations acquises
 Prix de vente hors TVA des immob. cédées

30 564

Etats financiers au 31/12/2020

**Compte
de
Résultat**

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros		31/12/2020	31/12/2019
RESULTAT COMPTABLE	Export	12 mois	12 mois
Ventes de marchandises			
Production vendue (Biens)			
Production vendue (Services et Travaux)		102 057	184 424
Productions stockée			
Production immobilisée		3 000	
Subventions d'exploitation reçues		118 446	118 450
Autres produits			
Total des produits d'exploitation		223 503	302 874
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
Variation de stock (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)			
Autres achats et charges externes		137 060	171 676
Impôts, taxes et versements assimilés		15 984	13 859
Rémunérations du personnel		34 462	71 414
Charges sociales		14 315	26 210
Dotations aux amortissements et dépréciations		256	292
Dotations aux provisions			
Autres charges		588	41
Total des charges d'exploitation		202 666	283 492
RESULTAT D'EXPLOITATION		20 837	19 382
Produits financiers		3 596	9 245
Produits exceptionnels			1 081
Charges financières			58
Charges exceptionnelles		17 623	339
Impôts sur les bénéfices			
BENEFICE ou PERTE		6 809	29 310
RESULTAT FISCAL		Col. 1	Col. 2
Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles			
Provisions non déductibles			
Impôts et taxes non déductibles			
Réintégrations diverses			
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage entreprises de transport maritime			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage entreprises de transport maritime			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage entreprises de transport maritime			
Exonérations ou abattement sur le bénéfice			3 000
Déductions diverses			
RESULTAT FISCAL avant imputation des déficits antérieurs (Bénéfice col.1-Déficit col.2)		3 809	
Déficit de l'exercice reporté en arrière			69 150
Déficits antérieurs reportables			
RESULTAT FISCAL après imputation des déficits (Bénéfice col.1-Déficit col.2)			65 340

Etats financiers au 31/12/2020

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

▪ Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence : les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

- et en application :

- du règlement ANC N° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but lucratif ;
- du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général ;
- du décret 2019-504 du 22 mai 2019; arrêté du 22 mai 2019.

Le bilan de l'exercice présente un total de **545 171 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **227 098 euros** et un total **charges** de **220 289 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **6 809 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2020** et finit le **31/12/2020**. Il a une durée de **12 mois**.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

L'association constate que la crise sanitaire concrétisée par la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 a un impact significatif sur son activité depuis le 1er janvier 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

Eu égard à une situation extrêmement évolutive, il est difficile d'en estimer les impacts financiers sur l'exercice 2020. A la date d'arrêté des comptes, l'association n'est pas en mesure de chiffrer, à ce stade, l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations - Amortissements

Etat exprimé en euros

IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations au 31/12/2020
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	39 391		3 433	35 957
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel outillage industriels				
Installations générales, agencements et divers	24 943		24 943	
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	14 043	10 631	8 167	16 507
Immobilisations financières	255 680	19 933	15 915	259 698
TOTAL GENERAL	334 057	30 564	52 459	312 162

AMORTISSEMENTS

	Montant des amortissements au début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant des amortissements au 31/12/2020
Immobilisations incorporelles	39 181		3 433	35 747
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel outillage industriels				
Installations générales, agencements et divers	24 943		24 943	
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	13 997	256	8 167	6 085
TOTAL GENERAL	78 120	256	36 544	41 832

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2020	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	16 698	16 698	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	27 895	27 895	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	215	215	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	24 171	24 171	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	8 983	8 983	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	40	40	
Charges constatées d'avances	160	160		
	TOTAL DES CREANCES	78 163	78 163	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	50 000	50 000		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	11 102	11 102		
	Personnel et comptes rattachés	4 010	4 010		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 872	5 872		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	22 418	22 418		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 432	1 432		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	4 440	4 440		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	37 300	37 300			
	TOTAL DES DETTES	136 575	136 575		
Emprunts souscrits en cours d'exercice		50 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2020
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		160	160
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			160

--

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2020

Total des Charges à payer		10 762
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		4 260
<i>Fourniss.fact.non parven.</i>	4 260	
Dettes fiscales et sociales		6 502
<i>Dettes provis.cong.payes</i>	4 010	
<i>Charges sur congés payés</i>	1 677	
<i>Taxe d'apprentissage - formation continue</i>	814	